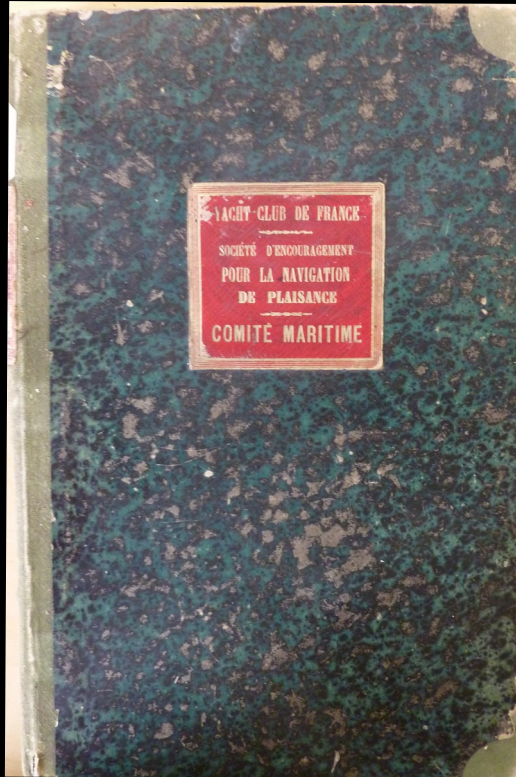




**Regard sur l'organisation des
pratiques de voile au
XIXe et XXe siècles :
l'apport des archives**

Denis JALLAT
Université de Strasbourg
UMR-CNRS LinCs

Les archives des institutions : l'exemple du Yacht club de France



San Remo
acc. réception le 25/1. COLLEEN BAWN 25 janvier 1939
Y.C.F.

Monsieur l'Agent Central du Y.C.F.

Monsieur
j'ai l'honneur d'accuser réception de
votre lettre et vous remercie d'avoir bien
voulu préciser la valeur de M^r Rivière
contrairement à ce que prétend M^r Rivière
je n'ai jamais refusé de lui rembourser
la somme avancée par lui pour une opération
faite à Messine au cours de sa location

The image shows a page from a ledger or account book with handwritten entries. The text is written in cursive and organized into columns. The entries appear to be names and dates, possibly related to the yacht club's activities or finances. The handwriting is somewhat faded and the paper shows signs of age.

Les archives des institutions : l'exemple de la FFV (FFYV)

Archives d'associations ; 64 As :
Fédération française de voile (1921-1986)

Art 1 : Statuts, 1921-1972. **Art. 2-17** : Instances de direction (Assemblées générales, comité de direction, comité central, comité permanent, bureau) : Procès-verbaux, 1938-1986. **Art 18-21** : Budgets, 1976-1985. **Art. 22-36** : Minutier (correspondance au départ), 1944-1985. **Art. 37-50**. Affaires générales, 1949-1985. **Art. 51-55** : Enquêtes statistiques, 1961-1983. **Art. 56-62** : Secteurs et commissions : Procès-verbaux, 1957-1985. **Art. 63-72** : Enseignement, généralités, 1957-1984. **Art. 73-98** : Enseignement, dossiers d'homologation d'écoles de voile (classement par no de ligue), 1963-1983. **Art. 99-118** : Commission des classes : Procès-verbaux, 1969-1974. **Art 119-280** : Manifestations sportives (un dossier par épreuve, classement chronologique), 1956-1985. **Art. 281-297** : Comité des règlements de course puis jury d'appel (classement chronologique), 1967-1984. **Art. 298-299**. Affaires contentieuses, 1965-1983.

Assemblée constitutive du Yacht club de France, 15 juin 1867 :

« Le comité est constitué ainsi qu'il suit :

M.M. l'officier général aide de camps de S. M. l'Empereur,
vice amiral Jurion de la Pravière

Président : M. le Duc de Vallombrosa

Vice-présidents : M. le vicomte de Chateauvillard et M.
Poulvé

Secrétaire : M. Gabriel Benoit Champy

Trésorier : M Hennequin

Membres : Baron de Crisenoy. J de Crisenoy, Baron
Duperré, Dassy, LeRoy d'Estiolles, Petit Didier, M. le Duc
de Fitz-James

Quelques membres fondateurs du Yacht club de France en 1867 (à sa création)	
Jean-Pierre Edmond Jurien de la Pravière	Nommé Vice-amiral en 1862, aide de camp de sa majesté l'Empereur Napoléon III en 1864. En mai 1871, il est nommé directeur général du Dépôt des cartes et plans de la Marine et président de nombreuses commissions et conseils comme l'Observatoire de Paris, le Conseil de perfectionnement de l'École navale (1871), la Commission de révision de la tactique navale (1872), la Commission de réorganisation des troupes de marine (1875), celle du corps de santé et enfin celle de la défense des côtes.
Gabriel Benoît-Champy	Baron, administrateur du Crédit industriel, avocat et conseil de la Marine et des colonies
Pierre de Crisenoy	Baron, peintre de marine et membre du cercle agricole qui compte dans ses rangs de nombreux défenseurs du libéralisme
Jules de Crisenoy	Voir 3e tableau.
Victor Auguste Duperré	Baron, commandant de la division navale des côtes occidentales de l'Afrique de 1869 à 1870 puis gouverneur de la Cochinchine
Charles Duperré	Enseigne puis Lieutenant de vaisseau en enfin Capitaine de frégate, officier d'ordonnance de l'Empereur Napoléon III. Il est fait grand officier en 1878

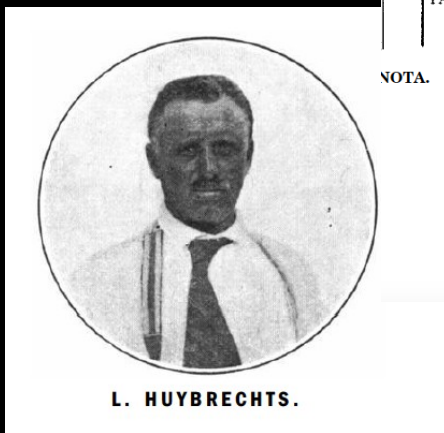
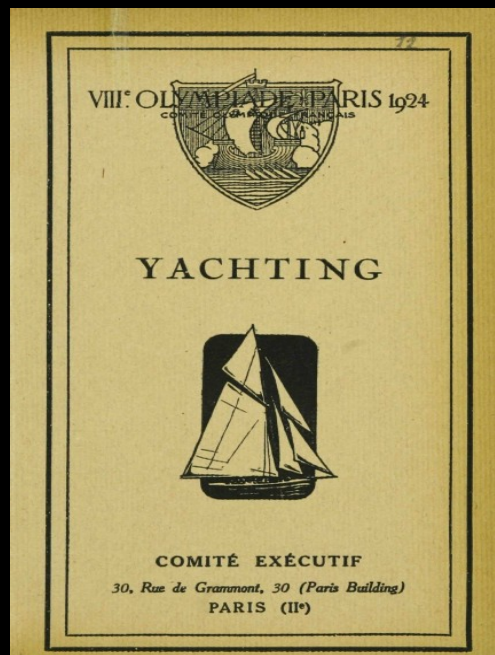
Membres actifs du Yacht club de France entrés entre 1880 et 1896	
Henri Menier	Ingénieur de formation, propriétaire de la fabrique de chocolat du même nom.
Gaston Menier	Propriétaire des chocolateries Menier, frère du précédent
Frédéric Sieber	Industriel
M. Guilloux	Ingénieur de la Marine
Eugène Bourdon	Ingénieur français dans l'horlogerie
Charles-Ernest Ledoux	Ingénieur en chef des Mines, administrateur puis directeur de la Société minière et métallurgique de Pennarroya de 1881 à 1897. « Sa carrière comprend deux périodes. Dans la première, qui va de sa sortie de l'École des Mines en 1862 jusqu'en 1881, il est au service de l'État, s'élevant successivement jusqu'au grade d'ingénieur en chef. Mis en 1882 en congé illimité, il ne s'occupe plus que d'affaires industrielles [...] » ¹ .
Adolphe Salles	Ingénieur civil des Mines, administrateur délégué des établissements Eiffel
Robert Bellanger	Administrateur du Crédit français
Arthur Petitdidier	Armateur
Angel Georges Pierre	Négociant et armateur
Zacharies Hériot	Élève de l'école de St-Cyr, il quitte l'armée en 1875 avec le grade de capitaine pour prendre la direction des magasins du Louvre fondés par son frère.
M. Breguet	Industriel dans la micro précision

Les archives privées des clubs : l'exemple du Cercle de voile de Paris

Noms et Prénoms	Profession et Adresse	Date de présentation	Noms des parrains	Date de Dissolution	Démision - Radiation Observations
de Bost Léopold	Chaumonts 42 F. rue de la fontaine	7 8^{te} 1878	gouzy	27 8^{te} 78	Dim 13 Novembre
Schraechend Abel M	industriel à la Haye	6 8^{te} 1878	gouzy & Lépinay		Dim 3 N
Barre	Haye	6 8^{te} 1878	Milon		Dim 10
Favreux Charles	Maire de Jumillain	8 8^{te} 1878	Finel		Dim 10
la Haridon & Aubry Louis	Arrière	11 8 1878	gouzy		Dim 10



Les rapports officiels des Jeux, l'exemple de 1924



CLASSEMENT FINAL

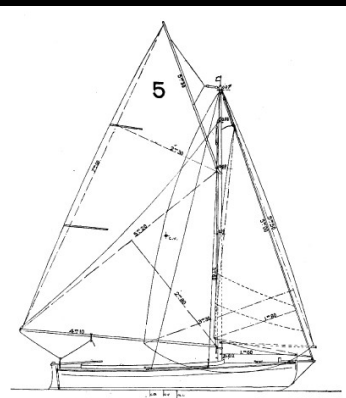
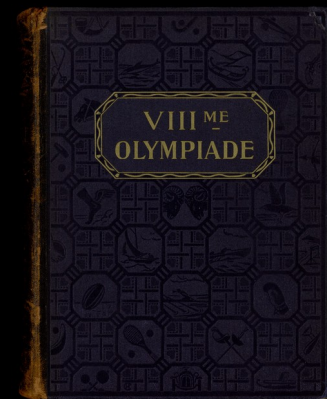
Déterminé suivant la somme des places obtenues dans les demi-finales.

Class.	NATIONS	Nos des YACHTS	PLACES		TOTAL
			1 ^{re} 1/2 Fin.	2 ^e 1/2 Fin.	
1	BELGIQUE Champion Olympique.	5	1	1	2
2	NORVEGE	10	2	5	7 (2)
3	FINLANDE	28	5	3	8 (2)
4	ESPAGNE	22	4	4	8 (2)
5	HOLLANDE	36	8 (1)	2	10
6	SUEDE	21	3	8 (1)	11
	YACHTS NON CLASSES				
	Grande-Bretagne	16	6	6	12
	Portugal	7	8 (1)	7	15

NOTA. (1) Conformément au règlement, le chiffre attribué aux yachts disqualifiés ou qui ont abandonné, est égal au nombre des partants.

(2) Le classement définitif de ces trois yachts s'est fait à la suite d'une épreuve supplémentaire, dont voici les résultats :

	1 ^{er} Tour	2 ^e Tour	Temps total
1. NORVEGE	34 m. 42 s.	+ 31 m. 32 s.	= 1 h. 6 m. 14 s.
2. FINLANDE	34 m. 18 s.	+ 33 m. 19 s.	= 1 h. 7 m. 37 s.
3. ESPAGNE	33 m. 30 s.	+ 45 m. 42 s.	= 1 h. 19 m. 12 s.



LE MONOTYPE OLYMPIQUE. — Plan de la voilure : Longueur : 5 mètres, largeur : 3 mètres, surface de voilure : aloft, 20 mq. 17, catboat, 15 mq. 77; déplacement sans équipage : 450 k.; Tirant d'eau : dérive relevée, 0 m. 31, dérive basse, 1 m. 10.

Le Yacht L. More, G. Caillebotte et A. Glandaz

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE
MARINES

DEUXIÈME ANNEE. — N° 89 **Le Yacht** SAMEDI 22 NOVEMBRE 1879

Le YACHT est honoré de la souscription de M. le Ministre de la Marine pour les Bibliothèques de son département.

Sommaire du n° 89

Le Yachting français.
Communications des sociétés nautiques : Comité des régates de Nice.
Compte-rendu des courses : Arrenteuil. 16 no-


lutte, se mettront à chercher; mais pour cela il faut qu'ils puissent faire de nombreux essais, et il appartient aux yachtsmen de leur fournir l'occasion de s'exercer.
Ces progrès que fait, en France, le

truc et par kilomètre pour une seule embarcation.
Nous regrettons que les règlements généraux qui régissent l'application des tarifs des chemins de fer ne permettent pas à la Compagnie de Lyon d'accorder des prix réduits que ceux homologués par le ministre des travaux publics, pour les bateaux

1881. — QUATRIÈME ANNEE. N° 164. SAMEDI 30 AVRIL 1881.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE
MARINES

LE YACHT



Journal de la Marine

LE YACHT SAMEDI 25 JANVIER 1896. — P. 37.

JOURNAL DE LA MARINE, LE YACHT
55, rue de Châteaudun.

Prix des abonnements : France : 1 an, 25 fr. ; 6 mois, 15 fr.
Étranger : 1 an, 30 fr. ; 6 mois, 18 fr.
Les abonnements partent du 1^{er} de chaque mois.
Un numéro : 60 centimes.

Trina, au Baron de Sambucy de Sorgue, sloop de 1 tonneau, du port d'Arcachon.
Zigzag, à M. Emmanuel de Lécluse, cotre de 5 tx du port de Douarnenez.

Le Conseil maritime de l'Union des Yachts Français a adressé la circulaire suivante aux Présidents des Sociétés nautiques :

Le Conseil maritime du Yacht-Club de France conteste, en second lieu, le titre de juge nationale, que, suivant son expression « des personnes partiales et prévenues » donnent à la formule de 1895 et il appuie sa critique sur des chiffres destinés à établir que cette formule est l'œuvre d'une faible minorité.
Le Conseil de l'Union pourrait se borner à renvoyer au compte rendu officiel des séances du Congrès qui a été publié et qui permet d'ap-

MM. les abonnés sont priés de joindre à leurs demandes de changement d'adresse : une bande du journal, et le montant de 60 centimes.

Les moyens importants déployés pour couvrir les compétitions sportive

Des différents stades olympiques, 7,023 télégrammes ont été expédiés, une cinquantaine seulement pour la presse française. Voici le décompte du nombre de mots que représentent ces différents télégrammes :

Colombes, mai, 269 télégrammes, 9,183 mots ; football, juin, 697 télégrammes, 27,335 mots ; Reims, 36 télégrammes, 3,800 mots ; Mourmelon, 185 télégrammes, 15,025 mots ; Versailles, 53 télégrammes, 2,794 mots ; Saint-Cloud, polo, 524 télégrammes, 19,665 mots ; Tourelles, 983 télégrammes, 69,503 mots ; Argenteuil, 136 télégrammes, 5,240 mots ; Vélo-drome d'Hiver, 345 télégrammes, 21,823 mots ; Le Havre, 311 télégrammes, 18,582 mots ; Vélo-drome de Vincennes, 45 télégrammes, 3,123 mots ; Colombes, athlétisme, 3,439 télégrammes, 208,061 mots.

Au total : 7,023 télégrammes, 404,184 mots.

...dont la voile ne bénéficie que très peu

L'excelsior, 10 août 1924,
Meulan l'un des 2 sites pour
les épreuves olympiques de
voile n'est même pas cité

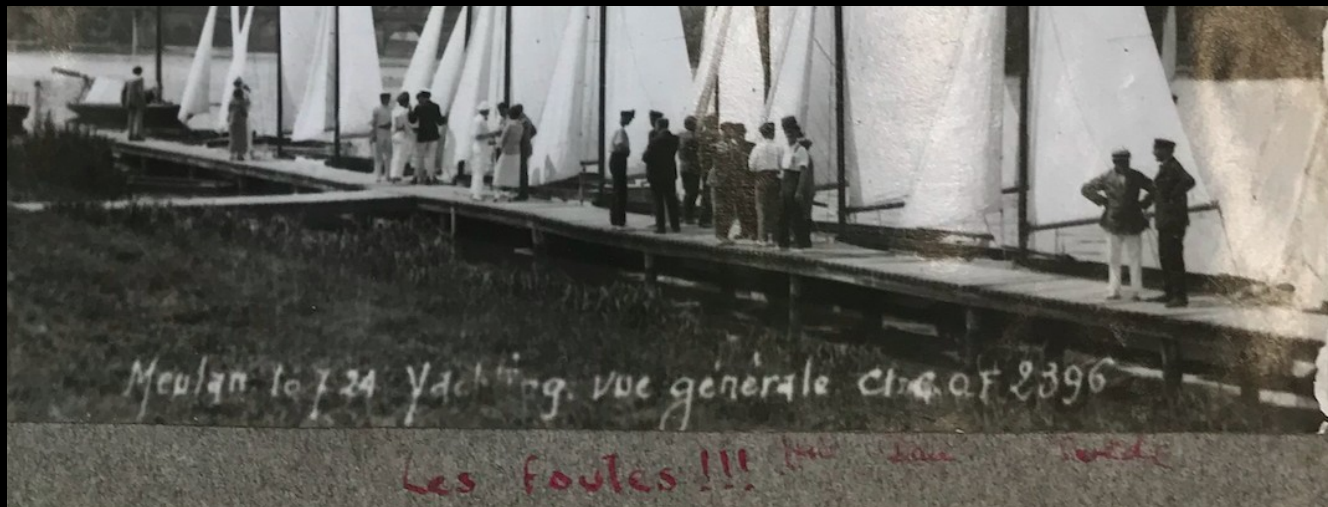
Une foule très clairsemée, des chiffres surévalués dans le rapport officiel

Rapport officiel CIO

DÉSIGNATION DES BASSINS	DATES DES RÉUNIONS	NUMÉROS DES RÉUNIONS	Tarif des Places par Réunion	NOMBRE DE SPECTATEURS			RECETTES
				Payants	Non Payants Officiels, Presse Concurrents	Total	
Meulan	Judi 10 Juillet	261	20 fr.	1	376	377	20 frs
	Vendredi 11 Juillet	262	20	3	363	366	60
	Samedi 12 Juillet	263	20	5	365	370	100
	Dimanche 13 Juillet	264	20	18	371	389	360



Crédits photo. 1 et 2,
Musée de l'Élysée, CH Lausanne



Les premières annonces officielles

III III III YACHTING III III III

Les épreuves de yachting de la 8^e Olympiade auront lieu
dans le bassin de Meulan-les-Mureaux.

POUVOIRS SPORTIFS

“ International Yacht Racing Union ”

Président : Sir William P. BURTON.

Secrétaire Général : M. le Major B. Heckstall-Smith.

“ Union des Sociétés Nautiques Françaises ”

Président : M. E. MASSIEU.

Secrétaire Général : M. E. LAVERNE.

Nombre d'engagements par nation : Un yacht par nation dans chacune des catégories suivantes :

- a) *Yacht monotype*, conduit par un amateur seul.
- b) *Yacht de 6 mètres international*, conduit par trois équipiers amateurs.
- c) *Yacht de 8 mètres international*, conduit par cinq équipiers amateurs.

Règlement Yachting édité par le comité exécutif du CIO pour la Ville olympiade, juin 1921

La fronde des Étrangers

Le forfait de l'Angleterre ?

La désignation du bassin de Meulan pour les régates olympiques ne satisfait pas l'Angleterre, qui songerait à déclarer forfait dans ces épreuves. Ce qui serait profondément regrettable en raison de la valeur et l'importance du yachting britannique.

L'Auto, 6 décembre 1923

La Presse, 17 mars 1924

L'ORGANISATION ::

:: YACHTING AUTOMOBILE ::

Le Bassin de Meulan indésirable

Vous savez, ou vous ne savez pas que c'est dans le bassin de Meulan que doivent se courir les régates à voiles olympiques. Le brigadier général du *British Olympic Association* et sir Ernest Roney ont inspecté récemment le bassin de Meulan. Ils ont déclaré, sans aller par quatre chemins, « que si Meulan est choisi définitivement pour les régates olympiques, l'Angleterre ne sera pas représentée à ces régates. »

Boum, badaboum, boum, boum, boum !!
(en cadence.)

Meulan, m'avisant que Sir Ernest Roney qui se proposait de faire construire un 8 mètres pour prendre part à ces régates, y renonçait par suite du choix de Meulan, ce que Sir Ernest Roney me confirmait, en ajoutant qu'aucun propriétaire anglais de 6 mètres ne prendrait part à ces régates, pour la même raison.

J'apprenais au même moment que les yachtsmen norvégiens avaient pris la même décision, toujours pour la même cause.

J'en avisai immédiatement M. Massieu.

Le Yacht, 05 janvier 1924

Virements et revirements

Le Comité permanent décida aussitôt, dans sa séance du 7 juin 1923, d'écrire au Comité olympique français pour lui faire part de ces réclamations et lui demander s'il était exact que le protocole olympique exigeait que les épreuves de yachting aient lieu dans un rayon de 100 kilomètres. Dans le cas contraire, le Comité permanent demandait que ces épreuves aient lieu au Havre.

Le Yacht, 12 janvier 1924

Le Yacht, 01 mars 1924

*Extrait de la Séance extraordinaire
du Comité Central du 23 février 1924*

Le Comité Central de l'U. S. N. F., après avoir entendu et approuvé le rapport du Comité Permanent concernant la question des régates olympiques, a décidé de demander au Comité Olympique Français que ces épreuves aient lieu au Havre pour les 6 mètres et les 8 mètres, et à Meulan pour les monotypes.

Confusions etc.

Dans la réunion des délégués des Sociétés Nautiques qui eut lieu à cette époque, M. Massieu les informa que Meulan avait été désigné par le Comité Olympique comme siège des Régates Olympiques.

Comme cette communication soulevait d'assez vives protestations, M. Massieu y mit fin en déclarant que le règlement des Jeux Olympiques contenait une clause stipulant que les épreuves olympiques devaient, lorsque cela était possible, avoir lieu à une distance maxima de 150 kilomètres du siège de l'Olympiade.

Or, il y a environ quatre mois, j'appris, tout à fait par hasard, que la clause qui avait été ainsi invoquée pour justifier le choix de Meulan n'existait pas dans le règlement olympique.

Je proposai aussitôt qu'on demandât au Comité Olympique de revenir sur sa décision et de choisir Le Havre comme siège de ces Régates; ce qu'on me déclara être prêt à faire,

Le Yacht, 05 janvier 1924

Devant cette affirmation, les délégués des Sociétés Nautiques n'ont pas cru devoir insister pour une nouvelle démarche, et Meulan choisi une première fois sur un faux, le restait par suite d'une déclaration qui mérite à tous égards la qualification de tendancieuse.

Quelques semaines après, volte-face complète; M. Massieu me déclarait que le Comité Olympique refusait absolument de désigner Le Havre comme lieu des Régates Olympiques et maintenait son premier choix, Meulan, et ajoutait qu'il avait reçu une lettre de M. Frantz-Reichel l'en informant.

Les dissensions

Le Yacht, 12 janvier 1924

À propos des régates olympiques

Le Comité permanent de l'U. S. N. F. s'est réuni le 8 janvier courant pour délibérer au sujet des articles qui ont paru dans la presse concernant les régates olympiques.

Dans votre numéro du 15 décembre dernier, vous avez publié une lettre de M. Massieu, président de l'Union des Sociétés Nautiques de France, informant vos lecteurs que, malgré les démarches *tendancieuses* faites auprès du Comité Olympique pour que les Régates Olympiques aient lieu au Havre, Meulan restait définitivement choisi comme lieu de cette réunion.

Quelques semaines après, volte-face complète; M. Massieu me déclarait que le Comité Olympique refusait absolument de désigner Le Havre comme lieu des Régates Olympiques et maintenait son premier choix, Meulan, et ajoutait qu'il avait reçu une lettre de M. Frantz-Reichel l'en informant.

Le Yacht, 05 janvier 1924

I. Contrairement à ce qu'écrit M. Billard, le Comité central de mai n'a élevé aucune protestation contre le choix du bassin de Meulan.

Le Yacht, 12 janvier 1924

Et d'autres encore

Photo : musée de l'Élysée

Ce choix va permettre au C. V. P. de remettre son siège en bon état, et même de l'améliorer considérablement, si on effectue tous les travaux énoncés dans la circulaire adressée par le C. V. P. à tous les yachtsmen français pour leur demander de contribuer à l'amélioration de son Cercle.

Mais ces travaux vont être payés, en partie tout au moins, sur la subvention versée au C. V. P. par le Comité Olympique.



A première vue, le problème me parut insoluble ; mais, en partant du vieil adage latin *is fecit cui prodest*, j'arrivais à cette conclusion que ce ne pouvait être qu'un membre du Cercle de la Voile de Paris, qui a son siège à Meulan, et dont l'organisation des Régates Olympiques ne pouvait que rehausser le prestige, tout en lui permettant, grâce aux subsides du Comité Olympique, de remettre en bon état son boat-house, qui en avait fort besoin.

Le Yacht 05 janvier 1924

Bien sûr, au CVP on garde quelques rancœurs...

« ... Un petit mot, en passant, à notre camarade Serge Paulmier, l'actif secrétaire général du C. V. P. et batterie tampon entre le Comité Olympique dirigeant et le C. V. P. exécutant ; les Allemands l'ont épargné pendant quatre ans, j'espère qu'il ne laissera pas sa peau dans l'agitation sportive de la VIII^e Olympiade ; un mot également à notre camarade Chauchat, dont l'activité est inlassable et qui est entièrement dévoué à ses délicates fonctions de secrétaire des courses.....

Le Yacht, 21 juin 1924

« ... Et nous voici maintenant à la veille des régates olympiques. Tout à fait en haut de l'échelle, il y a le capitaine Massieu qui, d'un coup d'œil rapide juge, écoute d'une oreille attentive les bruits les plus contradictoires, les opinions les plus diverses, enregistre sans sourcilier l'ordre immédiatement suivi du contre-ordre et arrive malgré tout, à force de tirer des plans et d'extraire des racines cubiques à satisfaire tout le monde ; car, mes chers amis, c'est une justice qu'il faut lui rendre, en dehors de notre excellent ami M. Billard, personne au monde ne l'a jamais critiqué dans sa façon de rendre la justice et il faut que notre sympathique président de l'Union ait la cervelle parfaitement organisée pour arriver à surmonter avec tant d'aisance et de calme toutes les difficultés que lui crée son poste de premier magistrat de la République des coureurs.

Epilogue

De son côté, le Cercle de la Voile de Paris a fait savoir au Comité Central de l'U. S. N. F. que, pour mettre fin aux critiques qui lui étaient adressées, il refusait de continuer à assurer

l'organisation des Régates Olympiques à Meulan, mais mettait à la disposition de l'U. S. N. F. ses locaux, ses monotypes et le concours de ses membres.

Le Yacht, 01 mars 1924

Dans ces conditions, l'Assemblée a décidé, à l'unanimité, que l'organisation des Régates Olympiques, tant au Havre qu'à Meulan, serait confiée au Comité technique de yachting créé, comme dans les autres sports, pour servir de liaison entre le Comité Olympique Français et l'Union.

Comité exécutif de yachting de la VIII^e Olympiade

Comme conséquence de la décision prise par le Cercle de la Voile de Paris de ne plus s'occuper de l'organisation des Régates olympiques, MM. Houyvet, président, Weil, vice-président, S. Paulmier, secrétaire, et Chauchat, secrétaire des Courses du C. V. P., ont donné leur démission du Comité exécutif de yachting de la VIII^e Olympiade.

Le Yacht, 15 mars 1924

La décision finale : Meulan ET Le Havre

LES RÉGATES OLYMPIQUES A LA VOILE AURONT LIEU AU HAVRE

Sur la proposition de l'Union des sociétés nautiques françaises, le comité olympique français a été amené à envisager certaines modifications dans l'organisation de son programme des régates olympiques à la voile.

C'est ainsi qu'il a été décidé le principe de faire disputer les épreuves des 6 et 8 mètres, en mer, au Havre, et celles des monotypes à Meulan.

Seule une question de dates reste à intervenir pour que ces modifications deviennent définitives.

On sait que l'Angleterre, la Suède et l'Amérique avaient refusé de participer aux régates olympiques à moins qu'elles n'aient lieu, comme aux autres Jeux olympiques, en mer. Le comité olympique français s'est très justement rangé à leur manière de voir.

Publié dans
L'Excelsior 5 mars
1924

Le comité d'organisation

Union des Sociétés Nautiques Françaises

Président : M. E. M'ASSIEU.

Secrétaire Général : M. E. LAVERNE.

Commission Technique de Yachting
du Comité Olympique Français

Président : M. E. MASSIEU.

Secrétaire : M. Eugène LAVERNE.

Membres : MM. BERTOT, DU PASQUIER,
F. GUILLET, PEYRELONGUE, COSTA DE
BEAUREGARD.

JURY D'APPEL

MM. HECKSTALL-SMITH (Grande-Bretagne); PALLAVICINO (Italie); LUCASSEN (Hollande); WESTENHOLS (Danemark); GRISAR (Belgique); LAVERNE (France).

Commissaire Général au Havre : M. Edmond VIDAL.

JURY DE COURSE

MM. SCHAUVRURG (Danemark); ROWE MUNDET (Espagne); LAVERNE (France); LUCASSEN (Hollande); VATRICAN (Monaco); PETERSON (Norvège).

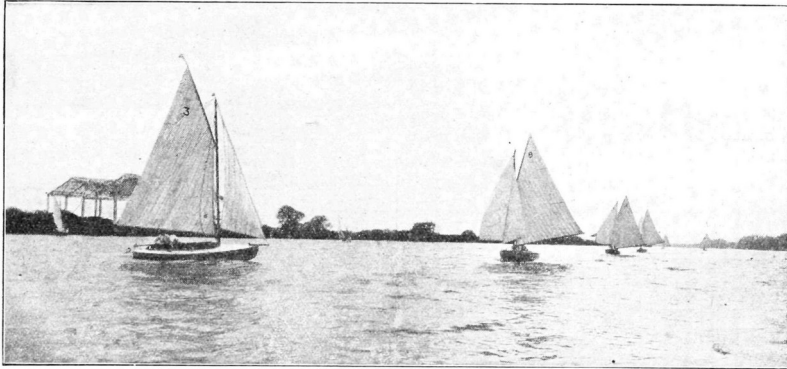


Rapport officiel
du CIO

Crédits photo., Musée de l'Elysée,
CH Lausanne.

Quelques cafouillages

VIII^{me} OLYMPIADE --: PARIS 1924



LES MONOTYPES OLYMPIQUES dans le bassin de Meulan-les-Mureaux

Longeur totale 5 mètres — Largeur 2 mètres — Surface de voilure 20 mètres. — Déplacement sans équipage 450 kilg.
Tirant d'eau, dérive relevé 0°31, dérive base 1°10.

On navigue sans spi,
parce qu'il n'y en avait pas assez pour
tous les concurrents

(crédits photo., Programme CIO « Yachting »)



Laverne Senecal.

Il n'y a pas 2 spinnakers de même grandeur.

Crédits photo., Musée de l'Elysée, CH Lausanne.

Des voiliers bricolés et une mélange des genres

Les travaux de mise en état des monotypes

que les membres du Cercle de la Voile de Paris ont mis gracieusement à la disposition de l'Union pour les régates olympiques sont presque terminés.

Les premiers de ces bateaux seront mis à l'eau dimanche prochain, 30 mars, et les autres le dimanche suivant. L'entraînement va donc pouvoir commencer.

Les membres des sociétés affiliées à l'Union qui désirent s'entraîner et prendre part aux épreuves de sélection qui auront lieu dans le bassin de Meulan les Mureaux, du 7 au 12 juin prochain, pour la désignation du champion français, sont priés de bien vouloir envoyer leur engagement par écrit au siège de l'Union,

Le Yacht, 29 mars 1924

Epreuves de sélection et Championnat de France des Monotypes Olympiques

Les épreuves de sélection pour la désignation du champion français dans la série des Monotypes olympiques auront lieu à Meulan, les 7, 8 et 9 juin.

Conformément à la décision prise par le Comité central de l'U. S. N. F. dans sa séance du

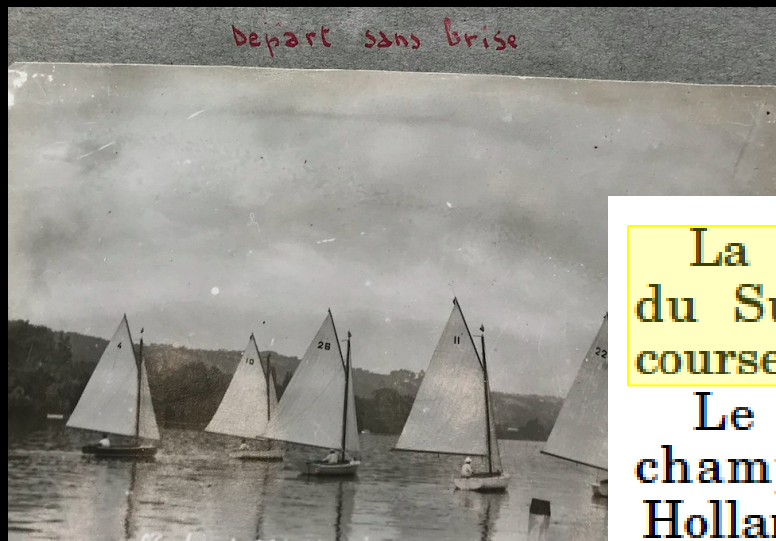
12 mai courant, ces épreuves serviront également pour la désignation du champion de France des monotypes nationaux pour 1924.

Le Yacht, 24 mai 1924

Des conditions de vents peu favorables



Qui dit vrai ?



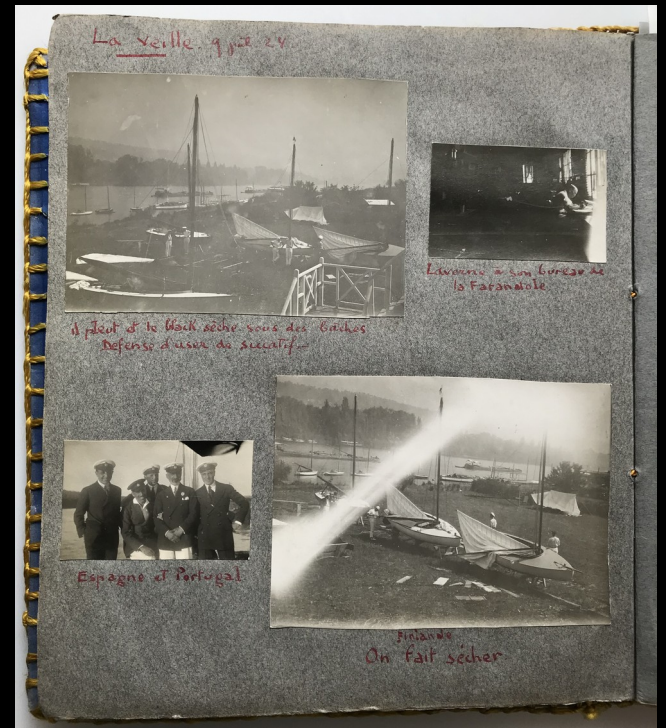
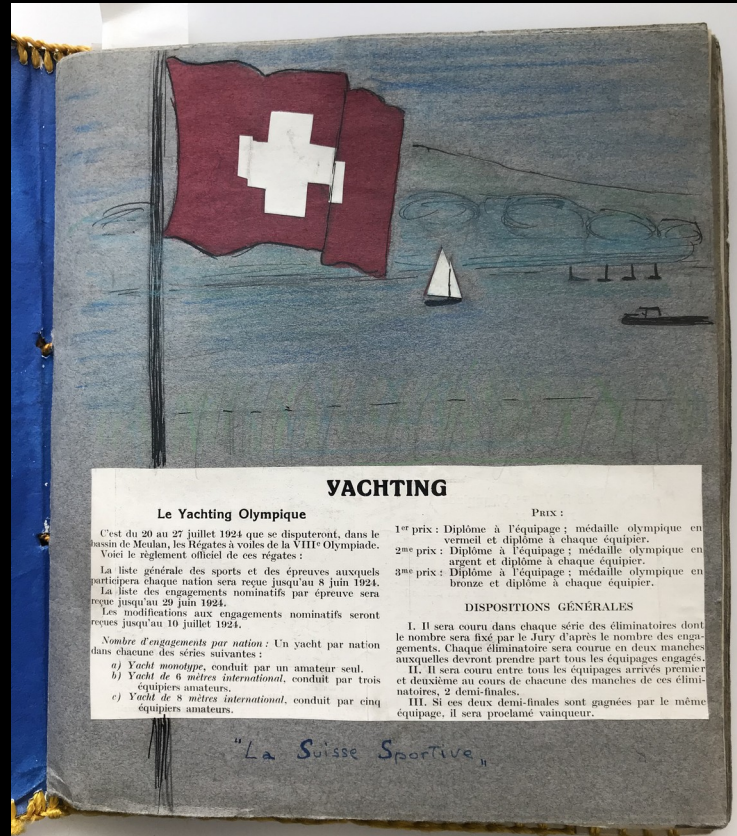
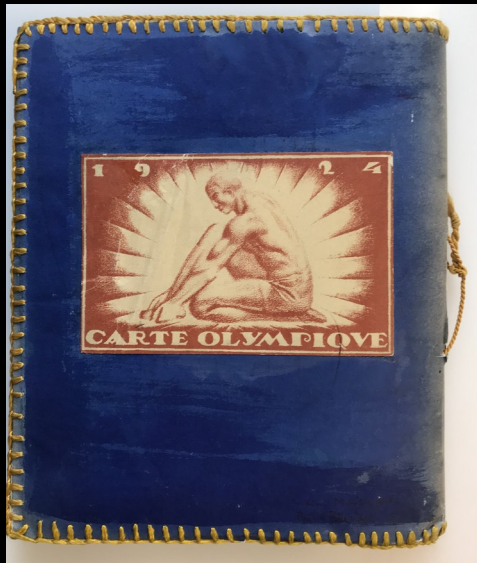
Rapport officiel CIO

La 1^{re} demi-finale eut lieu par une bonne brise du Sud-Est, tournant au Sud vers la fin de la course.

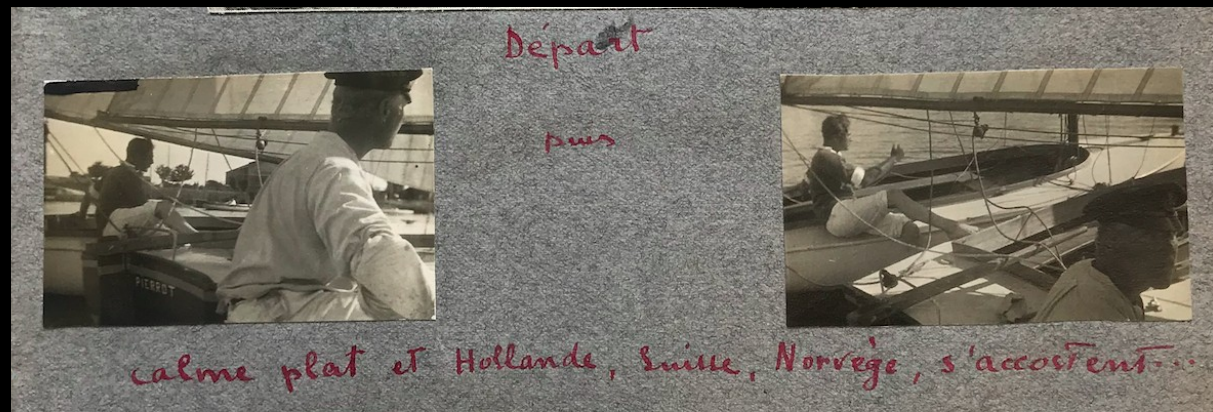
Le champion Suédois part en tête, suivi des champions Belge, Hollandais et Norvégien, Le Hollandais touche la 1^{re} bouée et est disqualifié. Le champion Belge dépasse ensuite le Suédois et conserve la tête jusqu'à la fin, coupant la ligne d'arrivée 1' 59" devant le Norvégien qui, lui-même, précède le Suédois de 2' 29".

La 29 demi-finale, qui eut lieu par brise régulière d'Ouest-Nord-Ouest, fut très disputée et

Les archives personnelles et intimes : l'exemple d'Ella Maillart



Des valeurs qui ne sont pas
celles affichées dans
les archives institutionnelles



Merci pour votre écoute